



## Déclaration préalable

### CHSCT du 28 mars 2019

Monsieur le Président du CHSCT  
Mesdames, messieurs,

Une nouvelle mandature de 4 ans commence et nous espérons qu'elle parviendra à son terme.

En effet, le Ministère veut faire aboutir une fusion des instances représentatives, visant ainsi à réduire le rôle et le nombre de ces instances et, en fonction du souhait de certains responsables RH, de passer « par-dessus » les représentants du personnel.

Est-ce acceptable ? Non.

Au contraire, la compétence de proximité des CHSCT doit être maintenue et il est prioritaire de donner de vrais moyens aux CHSCT pour agir concrètement pour le bien-être des personnels !

Les représentants des personnels doivent avoir les moyens d'exercer leurs missions de manière efficace. Cela passe par un accès à la formation et au maintien des droits à pouvoir matériellement exercer leurs fonctions (autorisations d'absence, décharges...).

Est-il nécessaire de rappeler combien les représentants des personnels ont besoin de temps pour exercer leurs missions telles que :

- Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité de tous ceux qui sont dans son champ de compétences
- Veiller au respect des lois en cette matière
- Participer à l'amélioration des conditions de travail

Est-il nécessaire de rappeler combien les membres du CHSCT se veulent force d'initiatives et de propositions pour la prévention des risques professionnels en matière de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail.

C'est dans cet esprit que travaillent les membres du CHSCT-81 et qu'ils mettent tout en œuvre :

- pour étudier le nombre croissant d'inscriptions au RSST,
- pour rédiger le plus rapidement possible les comptes rendus de visite, facilitant ainsi l'étude des suites données,
- pour accompagner les collègues face aux difficultés qu'ils rencontrent,
- pour proposer des actions spécifiques telles que l'enquête sur les conditions de travail en SEGPA

D'ailleurs, au cours de cette instance, les membres du CHSCT-81 seront particulièrement attentifs à la question de la gestion des élèves à comportement violent. La simple augmentation du nombre de RSST montre combien nos collègues sont en souffrance et se sentent seuls. Les réponses apportées sont souvent en décalage par rapport aux faits qui se produisent. Elles relèvent souvent d'une gestion managériale, sans écoute ni soutien de la part de la hiérarchie pour les collègues concernés, en particulier dans les établissements du second degré.

Le CHSCT a donc encore bon nombre de journées de travail à accomplir !